Lunel, le 16/06/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lunel : une nouvelle OPAH-RU pour l'horizon 2030

Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, la Ville de Lunel et ses partenaires vont signer une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2025-2030.

Élaborée pour une durée de cinq ans, l'OPAH-RU est une convention signée entre la Ville de Lunel et ses partenaires. Elle permet de proposer aux propriétaires et copropriétaires des subventions pour la réalisation de travaux.

L'OPAH-RU précédente, qui couvrait la période 2019-2024, a permis de réhabiliter 216 logements en cinq ans. L'objectif de cette quatrième OPAH-RU est de favoriser les travaux entrepris par des propriétaires volontaires dans le périmètre élargi du cœur de ville (cf. plan). Une « zone intense » y a été définie, dans laquelle les aides sont majorées afin d'être plus incitatives, notamment là où les projets sont les plus coûteux.

Les propriétaires occupants, bailleurs ou les copropriétés situés dans cette zone peuvent ainsi solliciter des aides pour réaliser des travaux de rénovation globale, de rénovation énergétique ou d'adaptation à la perte d'autonomie. La rénovation des façades peut également être éligible à des subventions.

Cette nouvelle OPAH-RU offre aux propriétaires un accompagnement technique, administratif et financier décisif pour la réalisation de travaux dans leurs logements. Elle contribue ainsi pleinement au projet Cœur de Ville, qui vise à produire un habitat de qualité tout en luttant contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la dégradation des copropriétés. La Ville de Lunel s'attache à proposer un véritable parcours résidentiel pour tous.

Un périmètre « plus intense »

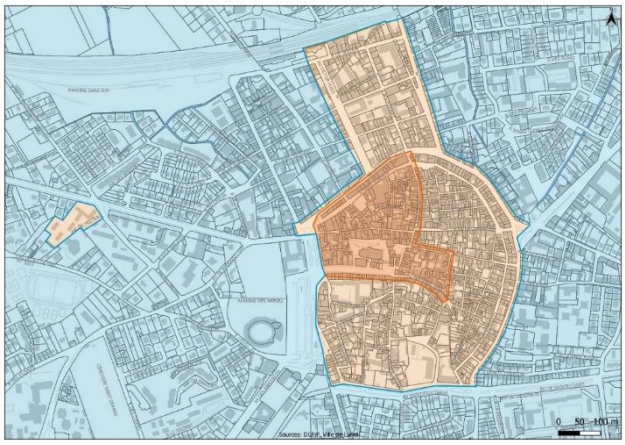

Lunel peut compter sur son Agglo

Depuis de nombreuses années, Lunel Agglo, anciennement Communauté de Communes du Pays de Lunel, s'engage pour la rénovation de l'habitat privé.

Depuis 2018, elle participe au Programme d'Intérêt Général Départemental, aujourd'hui remplacé par le Pacte territorial Hérault Rénov 2025-2027. Un dispositif permettant aux propriétaires de logements anciens (plus de 15 ans) d'obtenir des aides financières pour des travaux d'amélioration (rénovation thermique, adaptation à la perte d'autonomie, résorption de l'habitat indigne pour des logements dégradés ou insalubres"). Cependant, les périmètres couverts par d'autres dispositifs tel que l'OPAH RU de la commune de Lunel, ne peuvent en bénéficier.

Aussi, aujourd'hui, Lunel Agglo a décidé d'aller plus loin en actant lors du conseil du 27 mars dernier sa participation financière à l'OPAH-RU 2025-2029. En effet, la commune de Lunel constitue un pôle d'attractivité incontestable pour le territoire intercommunal.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans les actions 7 « Lutter contre l'habitat indigne » et 8 « Accompagner les actions du renouvellement urbain du cœur de ville de Lunel » du Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document stratégique de programmation inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour la période 2024-2029. Elle doit répondre aux **besoins en logements et en hébergements**, favoriser le **renouvellement urbain** et la **mixité sociale**, et améliorer l'**accessibilité** aux personnes handicapées en leur assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire.

La convention d'OPAH-RU 2025-2029 signée avec la Ville, l'ANAH et le Département prévoit une participation financière de 239 500 €, soit 47 900 € par an, pour Lunel Agglo.

L'ESSENTIEL

Signature de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) 2025-2030

Mercredi 18 juin 2025 à 9h

À la Maison Qui'Ose

CONTACTS PRESSE VILLE DE LUNEL

Angélique Zelazo, Chargée des relations avec la presse - 04 67 87 83 38 – angelique.zelazo@ville-lunel.fr

Yoann Galiotto, Directeur de la Communication – 06 49 92 93 70 – yoann.galiotto@ville-lunel.fr